GREFFE
du Tribunal de Commerce de
REIMS
1, Place Myron Herrick
51100 REIMS
FAX 26-47-67-63
D 29 4 80 A

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : VS

Concernant :

! Société Anonyme
! AGROMI
! CHEMIN DEPARTEMENTAL NUMERO 8
!
! 51400 SEPT SAULX

Dépôt effectué par :

! Société Anonyme
! SA. CEGAS
! SERVICE JURIDIQUE - BP 511
! 51006 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CDX
! 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

--

Numéro RCS : REIMS B 392 829 255 <15227/93B00517>

! Pièces déposées le 09/11/1998 Numéro : 975921

! PV CONSEIL ADMINISTRATION du **28/09/1998**
! - NOMIN. PRESIDENT C.A.

BORDEREAU DE FRAIS

!Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
!Montant Tva.....	8.03	**TOTAL T.T.C**.....	85.03!

****BORDEREAU DE FRAIS POUR INFORMATION****

Le Greffier,

SA " AGROMI "

Société anonyme au capital de 1 000 000 F
Siège social : Chemin départemental n° 8 - 51400 SEPT SAULX
RCS : REIMS B.392.829.255

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le vingt huit septembre à vingt heures trente minutes, le conseil d'administration s'est réuni sur convocation de son Président à la salle du Conseil de l'Usine à SEPT SAULX.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS
Registre du Commerce de REIMS N° An
Dépôt du : 4 NOV. 1998

Sont présents :

- Monsieur Jean-François HERBINET, Président du Conseil
- Monsieur Daniel JACQUESSON, Administrateur
- Monsieur Jean-Guy PONSIN, représentant la Coopérative Agricole DIAM, Administrateur
- Monsieur Didier GRIFFON, Administrateur
- Monsieur Jean-Louis HARMAND, Administrateur
- Monsieur Daniel LAPIE, Administrateur
- Monsieur Bruno GILLET, Administrateur
- Monsieur Jean DECORNE, Administrateur
- Monsieur Gilles JANSON, Administrateur
- Monsieur Vincent GERARD, Administrateur
- Monsieur Guy BOURNAISON, Administrateur
- Monsieur Alain GABREAU, Administrateur

En conséquence, Monsieur Jean-François HERBINET, président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau président

Monsieur le Président expose que, exerçant depuis de nombreuses années des responsabilités au sein de la profession, il souhaite se retirer comme il l'avait annoncé au moment de la création de DIAM et, ne désire plus exercer les fonctions de président du Conseil d'Administration.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le Conseil accepte cette démission et remercie son président pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Bruno GILLET, en qualité de président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Bruno GILLET déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, le président du Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il peut en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Fait à SEPT-SAULX, le 28/09/98

Le Président,
Jean-François HERBINET

Un administrateur,
Jean-Guy PONSIN

Acte rédigé sous la responsabilité de Dominique PERE, Juriste Fiscaliste,
au CDER - 51000 Châlons-en-Champagne